



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 avril 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de Courmes, dûment convoqué par courrier du 09 avril 2018, en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Richard THIERY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe GAMBIA, 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Michaël HUMBERT 2<sup>ème</sup> Adjoint, Madame Brigitte FILLOT, Monsieur George BERTIN, Monsieur Jean-Pierre ISNARD.

Absent excusé :

La séance est ouverte à 18h30, Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et signale que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël HUMBERT 2<sup>ème</sup> Adjoint

Monsieur le Maire propose aux membres présents de signer le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2018, puisqu'aucune observation ne lui est parvenue lors de sa dernière transmission.

-----\*\*-----

Le conseil municipal rend hommage à la mémoire de Monsieur Alain ARZIARI Maire de Coursegoules et présente à sa famille ses condoléances.

Monsieur le Maire demande une minute de silence en sa mémoire.

-----\*\*-----

10-2018 Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2018.

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3 ;

**Vu** la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

**Vu** le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et B septies ;

**Vu** les Lois de finances annuelles ;

**Vu** l'état n° 1259 TH-TF portant notification des bases nettes d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières ainsi que des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2018 ;

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières, notamment les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année,

Ayant entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 comme suivant :

	Taux 2016	Taux 2017	Bases	Produit
Taxe d'habitation	6.00	6.00	131 900	7 914.00
Taxe foncière bâti	7.95	7.95	123 500	9 818.00
Taxe foncière non bâti	27.26	27.26	1 500	409.00
Produit fiscal attendu				18 141.00

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----\*\*-----

#### 11-2018 Budget Eau et Assainissement : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose que Madame le Trésorier Municipal de Courmes a transmis un état de demande d'admissions en non valeurs. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées sur l'exercice 2017. Il convient donc pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non valeurs pour un montant de 340.50 € à régler par mandat administratif au compte 6541.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu les explications du Maire, et après avoir délibéré à l'unanimité,

Dit qu'il y a lieu de régulariser les écritures en non valeur pour un montant de 340.50 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----\*\*-----

#### 12-2018 Vote du Budget Annexe 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 15 avril de chaque année exceptionnellement au 18 avril ;

Monsieur le maire expose à l'assemblée les conditions de préparation du budget primitif 2018, et détaille les opérations d'investissement en cours et à réaliser :

- OP – 15001 – Projet d'adduction eau à Saint-Barnabé
- OP – 16002 – Mise aux normes canalisation eau potable du village au Colombier
- OP – 18001 – Reprise de la piste du réseau d'eau potable
- OP – 18002 – Raccordement de l'assainissement des bâtiments communaux à la STEP

Après avoir entendu l'exposé du maire,  
Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2018 arrêté comme suivant :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	48 376.31 €	48 376.31 €
Investissement	178 227.20 €	178 227.20 €
TOTAL GENERAL	226 603.51 €	226 603.51 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----\*\*-----

### 13-2018 Vote du Budget Général 2018

\_ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 30 avril de chaque année, exceptionnellement au 18 avril ;

Monsieur le maire expose à l'assemblée les conditions de préparation du budget primitif 2018, et détaille les opérations d'investissement :

OP – 16006 – Réaménagement et embellissement de la rue du Cde Euzière (SIVOM)  
 OP - 17001- Auberge – Portes pare-feu  
 OP – 17002 – Aménagement cimetière – Jardin du souvenir – Columbariums  
 OP – 17003 – Réaménagement chemin communal (Eynesi) St Barnabé  
 OP – 18001 - Réaménagement salle des fêtes 2<sup>ème</sup> partie

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2018 arrêté comme suivant :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	321 933.06 €	321 933.06 €
Investissement	167 817.10 €	167 817.10 €
TOTAL GENERAL	489 750.16 €	489 750.16 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----\*\*-----

### 14-2018 Attribution de subventions aux associations 2018

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée les dossiers demandes de subventions de diverses associations, et propose au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré par six voix pour,  
**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes de la manière suivante :

Association	Objet	Voté
UNC Le bar Sur Loup	Anciens combattants	150 €
Association CARAPATTES (Cipieres)	Maison d'assistance maternelle	150 €
Comité des fêtes de Courmes	Autres activités récréatives et de loisir	1000 €
Amicale des sapeurs pompiers de Bar Sur Loup	Améliorations de la qualité de la vie à l'intérieur du casernement, œuvres diverses, loisirs.	150 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute les documents nécessaires à cette affaire,  
**DIT** que les crédits seront inscrits au budget général 2018.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
 Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----\*\*-----

#### 15-2018 Site internet de l'auberge communale.

Monsieur le Maire dit que la commune de Courmes doit rester propriétaire du site internet de l'auberge communale. Il propose la création d'un site internet consacré à sa publicité.

La conception et la gestion de ce site seront confiées aux gérants de l'auberge communale en concertation avec la commune, le coût annuel de ce site payé par la commune leur sera refacturé.

Après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE** de la création du site internet de l'auberge communale,  
**DIT** que la conception et la gestion de ce site seront confiées aux gérants de l'auberge communale en concertation avec la commune, le coût annuel de ce site payé par la commune leur sera refacturé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
 Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----\*\*-----

#### 16 -2018 Demande de mission de Maitrise d'ouvrage déléguée.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal réuni en séance le 29 septembre 2015 a délibéré favorablement sur le projet d'amener de l'eau potable aux habitants situés sur le CD 302 à Saint-Barnabé (Délibération n°13-2015).

Monsieur le Maire propose de déléguer la maitrise d'ouvrage au SIVOM du Canton de Bar sur Loup pour la réalisation de ce projet d'une part.

Après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré, le conseil municipal,

**ADOpte** le projet d'amener de l'eau au plateau de St Barnabé tel présenté sur le plan joint,

**DECIDE** de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SIVOM du Canton de Bar sur Loup pour la réalisation de ce projet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de Maitrise d'ouvrage à venir et tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----\*\*-----

### **Affaires diverses :**

#### **Point sur l'auberge communale**

Monsieur le Maire fait part de l'avancement des travaux de mise aux normes de l'auberge.  
A la demande des futurs gérants pressentis concernant le logement du gérant, des modifications ont été réalisées. Celles-ci entraînant un changement de destination.  
L'ensemble des travaux seront soumis à l'approbation de la commission de sécurité.  
Des discussions sont en cours avec les futurs gérants pressentis compte tenu de ces informations et de leur situation personnelle.

#### **Parking communal**

Monsieur le Maire informe qu'une plainte a été déposée par la commune contre X pour pollution suite au déversement d'huile autour d'un véhicule sur le parking.

#### **Fête de la ST Félix**

Un point sur l'avancement de l'organisation de la fête est fait.

#### **Monsieur le Maire donne la parole au public.**

La séance prend fin à 20h00.